



L'AUTORITE PARENTALE

Contexte

Si l'autorité parentale désigne l'ensemble des droits et des devoirs des parents envers leurs enfants, dans le but de préserver leurs intérêts, comment peut-elle s'exercer, avec quels leviers et dans quelles limites, lorsque celle-ci est conjointe ou déléguée.

Objectifs / Compétences visées

- Repositionner le contexte législatif
- Appliquer une conduite adaptée aux exigences réglementaires

Contenu

■ Comprendre la notion juridique d'autorité parentale

- Rappel sur la filiation
 - La filiation - rappel des modalités d'établissement de la filiation (adoption, kafala etc.)
 - Les effets de la filiation sur le statut de l'enfant (nom, nationalité, obligation alimentaire)
 - Les effets : l'autorité parentale conjointe ou exclusive
- Définition de l'autorité parentale, un ensemble de droits et de devoirs
 - Quant à la personne de l'enfant / aux biens de l'enfant
 - La responsabilité des parents
 - La différence entre autorité parentale, droit et visite et droit de garde
 - La fin de l'autorité parentale

■ L'exercice de l'autorité parentale

- Le principe d'un exercice conjoint de l'autorité parentale
 - La notion de coparentalité, couples mariés / non mariés / séparés / Point de vigilance en cas de procédure de divorce en cours
 - Les implications de la coparentalité : devoir d'information réciproque, une présomption d'accord pour les actes usuels, nécessité d'un accord exprès pour les actes importants, *Quizz actes usuels/ actes importants qui se rencontrent fréquemment lors des prises en charge par les ESSMS*
 - Le conflit d'autorité parentale - quelles réponse, quel accompagnement des professionnels des ESSMS ?
- L'exception : l'exercice unilatérale de l'autorité parentale
 - Les situations : décès, reconnaissance unilatérale ou décision de justice
 - Le droit de surveillance du parent non titulaire de l'autorité parentale
 - L'intérêt de la médiation familiale et ses limites
 - Les solutions apportées par le jugement et les limites pratiques d'une décision de justice

■ Les délégations d'autorité parentale

- Les enjeux en termes de responsabilité de l'établissement
- Les délégations volontaires, forcées, totales, partielles, partage
- Le recours nécessaire au juge et les pouvoirs respectifs des juges aux affaires familiales et des enfants au regard du décret de 2009
- Le retrait de l'autorité parentale (condamnation pénale, mauvais traitements) – les effets du retrait et le rétablissement de l'autorité parentale
- La déclaration judiciaire d'abandon de l'article 350 du Code civil et son projet de réforme
- L'administrateur ad hoc et le cas spécifique des mineurs étrangers isolés

■ La place des beaux-parents et de l'entourage dans la prise en charge de l'enfant

- Une absence de droits / La responsabilité découlant de la surveillance / Les beaux-parents considérés comme les tiers par la loi / La parole de l'enfant

■ Situations concrètes :

- L'admission de l'enfant / Le projet personnalisé / Les projets ponctuels / Les soins
- Le droit à l'image / ex cahier des charges des ITEP – place de l'autorité parentale précisée / Les signalements et les IP

Date(s) & Lieu(x)

INTRA (sur site) - Nous consulter

Durée

1 jour - 7 heures - 9h00 - 17h00

Tarif(s)

Coût pédagogique à partir de 1230€/j. hors frais annexes

Public

Directeurs, gestionnaires d'ESSMS, cadres intermédiaires, équipes éducatives et soignantes

Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 15 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants.

Support remis aux participants

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire (ou autre modalité), permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

Me Marion PUISSANT, Avocate en droit établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux – droit des associations – droit du handicap

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

